

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

Nom de l'utilisateur :

Commune :

Adresse de l'installation :

Cadastre :

Mail/Tél :

Adresse du propriétaire (si différente de l'installation) :

Date du contrôle ou d'instruction du dossier :

Personne(s) rencontrée(s) :

➤ **Statut :** ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Notaire ☐ Agent immobilier ☐ Autre :

Contrôle réalisé par :

Type de contrôle : ☐ Contrôle Périodique ☐ Cession Immobilière ☐ Autre :

Informations générales

Dernier rapport de visite

Installation ayant déjà été contrôlée par le SPANC ?

☐ oui ☐ non

Nature du contrôle précédent :

- ☐ Vérification de la bonne exécution des travaux
- ☐ Contrôle périodique de l'installation existante
- ☐ Contrôle effectué dans le cadre d'une vente

Date du dernier contrôle :

Conclusion donnée lors du contrôle précédent :

- ☐ Absence d'installation
- ☐ Installation non conforme avec travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
- ☐ Installation non conforme avec travaux sous 1 an en cas de vente
- ☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
- ☐ Installation ne présentant pas de défaut
- ☐ Autre conclusion (à préciser) :

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

Caractéristiques de l'immeuble	
Assainissement collectif ☐ Projeté ☐ Non prévu sur le zonage	Année de construction de l'habitation : Année de réalisation de la filière ANC :
Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Autre :	
Nombre de pièces principales : dont chambres, soit <u>Equivalent Habitants</u>	
Observations / Remarques :	

Caractéristiques de l'installation	
Vérifications des modifications intervenues depuis la précédente visite	
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement ? ➤ Réaménagement de l'immeuble ? ➤ Augmentation du nombre de Pièces Principales : • Soit en EH :	☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non + PP + EH
Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport de visite ? ➤ Totalement ? ➤ Partiellement ?	☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non
Observations / Remarques :	
Descriptif de l'installation	
➤ Schéma du dispositif joint en annexe au présent document (page 12). La totalité des eaux usées domestiques est-elle collectée vers une même filière d'assainissement ? Si non, préciser l'origine et la destination des eaux non collectées :	☐ oui ☐ non
Caractéristiques du terrain et de son environnement	
Terrain desservi par un réseau public d'eau potable ? Pente du terrain : ☐ Faible <5% ☐ Moyenne entre 5 et 10% ☐ Forte >10% Encombrement au sol créant une gêne pour le traitement (ex : terrasse, parking...etc) ? Encombrement paysager créant une gêne pour le traitement (ex : arbre, potager...etc) ? Présence d'un puits de captage d'eau à moins de 35m ? Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?	☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

	Nature des eaux usées raccordées à la filière	Existence et accessibilité au(x) dispositif(s)	Dénomination(s)	Volume(s)	Destination(s) des eaux prétraitées
Prétraitement ☐ Complet ☐ Incomplet ☐ Absent ☐ Sans indication	☐ Toutes les eaux usées ☐ EV ☐ EM ☐ EP ☐ non vérifiable ☐ Autre :	☐ accessible(s) ☐ partiellement accessible(s) ☐ non accessible(s) ☐ élément(s) probat attestant de l'existence :	☐ Fosse toutes eaux ☐ Préfiltre ☐ intégré ☐ séparé ☐ Fosse septique ☐ Fosse d'accumulation ☐ Bac à graisses ☐ Autre :		☐ Dispositif de Traitement ☐ Puisard ☐ Rejet à l'air libre en surface (contact possible) ☐ Autre :
Observations / Remarques :					

Caractéristiques du prétraitement
Les écoulements se font-ils correctement ? ☐ oui ☐ non ☐ non vérifiable
L'un des dispositifs présente-il un défaut de structure ou de fermeture ? ☐ oui ☐ non ☐ non vérifiable
La ventilation primaire est-elle présente ? ☐ oui ☐ non ☐ information non disponible La ventilation secondaire est-elle présente ? ☐ oui ☐ non ☐ information non disponible ➤ Si oui : Est-elle équipée d'un extracteur statique ou éolien ? ☐ oui ☐ non Est-elle montée au faîtage de l'habitation ? ☐ oui ☐ non
Présence d'un poste de relevage en aval du prétraitement ? ☐ oui ☐ non ➤ Si oui, est-il ventilé ? ☐ oui ☐ non
Observations / Remarques :

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

	Nature des eaux raccordées à la filière	Existence et accessibilité au dispositif	Dénomination du dispositif	Dimensions
Traitement ☐ Présent ☐ Absent ☐ Sans indication	☐ Toutes les eaux prétraitées ☐ EV ☐ EM ☐ EP ☐ non vérifiable ☐ Autre :	☐ accessible ☐ partiellement accessible ☐ non accessible ☐ élément probant attestant de l'existence :	Epandage par le sol : ☐ Tranchées d'épandage ☐ Lit d'épandage ☐ Filtre à sable vertical non drainé ☐ Filtre à sable vertical drainé ☐ Filtre à sable horizontal drainé ☐ Tertre d'infiltration ☐ Filière agréée : ☐ Microstation ☐ Massif à zéolithe ☐ Filtre compact ☐ Filtre planté de roseaux ☐ Agrément Ministériel	
Observations / Remarques :				
Caractéristiques du traitement				
Les écoulements se font-ils correctement ? ☐ oui ☐ non ☐ non vérifiable Le dispositif présente-il un défaut de structure ou de fermeture ? ☐ oui ☐ non S'il est partiellement accessible, quels sont les regards inaccessibles ? ☐ regard de répartition ☐ regard de bouclage ☐ regard de collecte (dispositifs drainés) Présence d'un poste de relevage pour le rejet des eaux traitées ? ☐ oui ☐ non				
Observations / Remarques :				

Descriptif du mode d'évacuation des effluents

➤ **Existe-t-il un rejet vers le milieu superficiel ?**

S'agit-il : ☐ d'effluents traités ☐ d'effluents prétraités ☐ d'effluents bruts

Précisions :

Vers quel exutoire sont-ils évacués ? ☐ Fossé ☐ Caniveau

☐ Réseau EP ☐ Cours d'eau ☐ Plan d'eau ☐ Autre :

Propriétaire ou gestionnaire du milieu récepteur :

Etat de l'exutoire : ☐ Correct ☐ Stagnation d'effluents ☐ Odeurs

Existe-t-il une autorisation de rejet ?

➤ **Existe-t-il un rejet dans le sous-sol ?**

S'agit-il : ☐ d'effluents traités ☐ d'effluents prétraités ☐ d'effluents bruts

Précisions :

Au travers de quel dispositif les effluents s'évacuent-ils dans le sous-sol ? ☐ Dispositif de traitement ☐ Puisard ou puits perdu

☐ Puits d'infiltration réglementaire ☐ Puits ☐ Non déterminé

☐ autre :

Existe-t-il une autorisation de rejet en puits d'infiltration :

☐ oui ☐ non

☐ oui ☐ non

☐ oui ☐ non

☐ oui ☐ non

Observations / Remarques :

Entretien des dispositifs

L'entretien est : ☐ Correct ☐ Insuffisant ☐ Inexistant

Date de la dernière vidange :

Nom du vidangeur :

Est-il agréé par la Préfecture ? ☐ oui ☐ non

Justificatif de vidange disponible ? ☐ oui ☐ non

Fréquence d'entretien approximative :

Dans le cas d'une filière agréée, y a-t-il un contrat d'entretien ? ☐ oui ☐ non

Si oui, préciser le prestataire :

Dans le cas d'une filière agréée, un carnet de vie de l'installation a-t-il été présenté ?

☐ oui ☐ non

Observations / Remarques :

Pour rappel, les vidanges doivent être réalisées par des vidangeurs agréés par la Préfecture et les bons de vidange doivent être conservés pour présentation lors des contrôles (Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif).

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DB05

Critères de non conformité	Descriptifs des non conformités présentes sur l'installation	Cas correspondant(s)
Défauts de sécurité sanitaire	Implantation de l'ANC à moins de 35m d'un puits destiné à la consommation humaine	☐
	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées	☐
	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins	☐
	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques	☐
	Nuisances olfactives récurrentes	☐
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées	☐
	Autre :	☐
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)	☐
	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)	☐
	Autre :	☐
Installation incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée	☐
	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères	☐
	Autre :	☐
Installation significativement sous-dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2	☐
Observations / Remarques :		

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

Critères de non conformité	Descriptifs des non conformités présentes sur l'installation	Cas correspondant(s)
Dysfonctionnement majeur	Evacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC	☐
	Un des éléments ne remplit pas sa mission	☐
	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)	☐
	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et/ou au travers des dispositifs	☐
	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux	☐
	Si dispositif à cultures fixées ou libres, absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)	☐
	Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert des effluents (si vérifiable)	☐
	Autre :	☐
Défauts d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants	☐
	Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)	☐
	Bon(s) de vidange non présenté(s) lors du contrôle	☐
	Tuyaux engorgés, curage non effectué	☐
	Ventilation secondaire non installée conformément à la norme en vigueur ou absente	☐
	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)	☐
	Accumulation de graisses et/ou de matières solides	☐
	Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...etc.	☐
	Autre :	☐
Observations / Remarques :		

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation			
Non conformité(s) constatée(s) sur l'installation diagnostiquée	Installation située en zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	☐ non	☐ oui	
		☐ enjeux sanitaires	☐ enjeux environnementaux
☐ Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique : Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
☐ Défaut de sécurité sanitaire ☐ Défaut de structure ou de fermeture ☐ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré	☐ Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou une atteinte à la salubrité publique et/ou un risque pour l'environnement. Installation non-conforme - Travaux obligatoires sous 4 ans - Si vente, travaux dans un délai de 1 an après la cession immobilière		
☐ Installation incomplète	☐ Non Conforme	Installation présentant un danger pour la santé des personnes ☐ Installation non-conforme → Travaux obligatoires sous 4 ans → Si vente, travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré ☐ Installation non-conforme → Travaux obligatoires sous 4 ans → Si vente, travaux dans un délai de 1 an
☐ Installation significativement sous-dimensionnée			
☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de <u>recommandations</u> pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
☐ Installation ne présentant pas de défaut			

**Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5**

Conclusion Générale

☐ **Absence d'installation**

Mise en place d'une installation complète, conforme à la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais. Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique.

☐ **Installation non conforme :**

- ☐ **Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes :**
- ☐ **Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement**

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans ou sous 1 an en cas de cession immobilière :

N.B. : Le Maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

- ☐ **Installation incomplète**
- ☐ **Installation significativement sous-dimensionnée**
- ☐ **Installation présentant des dysfonctionnements majeurs**

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de cession immobilière :

*N.B. : 1) La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle).
2) Le remplacement de l'un des dispositifs de traitement (primaire ou secondaire) correspond à une réhabilitation soumise au contrôle du SPANC qui vérifie la conformité globale du projet par rapport à la réglementation. Ainsi, les ouvrages existants qui composent la filière, même s'ils ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement pourront nécessiter une mise en conformité.*

☐ **Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs**

- **Recommandations pour améliorer le fonctionnement :**

☐ **Installation ne présentant pas de défaut**

La fréquence des contrôles périodiques est indiquée dans le règlement de service du SPANC.

Fait à _____ le _____

Signature du Technicien Hydra :

Bryan COSSE

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5

Le présent avis consiste en un contrôle de bon fonctionnement qui rend compte des différents exutoires portés à notre connaissance et accessibles au moment du contrôle, jusqu'aux dispositifs d'assainissement non collectif. Il ne rend en aucun cas compte de l'état, la vétusté et la configuration du réseau privé d'évacuation.

Le schéma d'écoulement des eaux représenté est uniquement donné à titre indicatif et ne représente pas la configuration des conduites.

Seules les évacuations de la propriété inspectée sont concernées : ce diagnostic ne permet pas de déterminer l'existence d'une servitude de raccordement d'une autre propriété.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant des lieux et selon un constat de visu des installations. Les investigations, entreprises par HYDRA, s'inscrivent spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne comportent aucun démontage d'installations.

En conséquence, la responsabilité de HYDRA ne saurait être retenue en cas de dysfonctionnement de l'installation, apparus postérieurement à la date du contrôle, et portant notamment atteinte à la salubrité publique ou ayant une incidence sur l'environnement.

Conformément à l'Arrêté du 27 Avril 2012, le diagnostic doit être daté de moins de trois ans pour être valide et l'acquéreur doit procéder aux travaux de remise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte authentique de vente.

Le SPANC ou son représentant doivent être prévenus de toutes modifications de l'installation et/ou de travaux. Le propriétaire devra déposer auprès du SPANC ou son représentant une demande et ne pourra engager les travaux qu'après obtention d'un contrôle de conception conforme.

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation
d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution
organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

MAISON FORESTIERE
DE BELLEMPRISE
RIEUX 76340



LEGENDE

-  Regard de bouclage
-  Regard de répartition
-  Regard eaux usées
-  Regard pluvial
-  Ventilation primaire
-  Ventilation secondaire
-  Eaux usées
-  Eaux traitées
-  Eaux de gouttières
-  Bac à graisses
-  Fosse septique
-  Fosse toutes eaux
-  Drains
-  Poste de relevage
-  Puisard
-  Puits d'infiltration

